

ENTENTE-CADRE AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2004

L'entente-cadre intervenue en juillet 2004 entre Mashteuiatsh et le gouvernement du Québec a pour objet d'établir un cadre général favorisant la conclusion d'ententes administratives sectorielles reliées à des domaines d'intérêt commun.

L'un des domaines visés par les négociations sectorielles est la fiscalité (taxation) en matière de services et de biens de consommation. Dans le domaine de la faune, des négociations sont prévues en ce qui touche la participation de la communauté de Mashteuiatsh à la gestion d'activités reliées à la faune dans la réserve faunique Ashuapmushuan, l'implication dans la gestion de l'aire faunique du Pekuakami et possiblement à l'égard d'autres activités de chasse, de pêche et de piégeage des Pekuakamiulnuatsh. L'entente-cadre identifie aussi d'autres possibilités de domaines qui pourraient faire l'objet de négociations : santé et services sociaux, éducation, transport et autres.